



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION n° 2026/04/076

Domaine et patrimoine - acquisitions

OBJET : Acquisition d'une portion de la parcelle cadastrée section BV n°9, pour la régularisation du tracé d'un chemin communal

Séance du 27 avril 2026
Date de convocation : 21 avril 2026
Membres en exercice : 33
31 présents – 33 votants
Le quorum est atteint.

L'an deux mille vingt-six, le vingt sept avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Nicolas MEIZONNET, maire en exercice.

Présents :

Nicolas MEIZONNET, Serge GARNIER, Carole CALBA, Daniel SANTAMATILDE, Agnès AUGUSTE, Jean-Pierre GUSAI, Anne VIALLE, Julien BARRE, Emmanuelle GAVANON, Nolwenn GRAU, Sandrine RIOS, David BERREBI, David SCHWARTZ, Emmanuelle ANDRE, Carole CATTENAT, Raymond QUEREL, Caroline MAURAN, Alain CECCOTTI, Aurélie ROUSSEL, Ludovic GASCUEL, Valérie DUCHE, Dominique SAMIE, Sophie COUDERT, Jean-Louis MEIZONNET, Elisabeth COURT, Magali NISSARD, Christian SOMMACAL, Sandra LIAUTAUD, Bruno PASCAL, Lucie HEURTIER, Mohammed TOUHAMI.

Absents ayant donné procuration :

Valérie POLLIN a donné pouvoir à Serge GARNIER
Farouk MOUSSA a donné pouvoir à Lucie HEURTIER

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : **Serge GARNIER a été élu à l'unanimité** (Nicolas MEIZONNET, Serge GARNIER (2), Carole CALBA, Daniel SANTAMATILDE, Agnès AUGUSTE, Jean-Pierre GUSAI, Anne VIALLE, Julien BARRE, Emmanuelle GAVANON, Nolwenn GRAU, Sandrine RIOS, David BERREBI, David SCHWARTZ, Emmanuelle ANDRE, Carole CATTENAT, Raymond QUEREL, Caroline MAURAN, Alain CECCOTTI, Aurélie ROUSSEL, Ludovic GASCUEL, Valérie DUCHE, Dominique SAMIE, Sophie COUDERT, Jean-Louis MEIZONNET, Elisabeth COURT, Magali NISSARD, Christian SOMMACAL, Sandra LIAUTAUD, Bruno PASCAL, Lucie HEURTIER (2), Mohammed TOUHAMI).

Suite délibération n° 2026/04/076

RAPPORTEUR : Nicolas MEIZONNET, maire

EXPOSE : Dans le cadre d'une procédure de délimitation de propriété sollicitée par les propriétaires de la parcelle cadastrée section BV n°9, auprès du cabinet de géomètre expert DGEMA, il est apparu qu'une partie du chemin communal dit chemin d'Allègre, empiète sur la parcelle précitée.

Selon le procès-verbal du géomètre-expert, cet empiètement représente une surface de 62 m² environ. Il y est précisé que la commune doit, soit libérer cette emprise, soit procéder à la régularisation de l'empiètement par un achat du terrain.

Afin de régulariser la situation qui ne peut rester en l'état et éviter de modifier le tracé même du chemin, en bordure duquel sont implantés des poteaux de télécommunication, il apparaît opportun pour la commune de procéder à l'acquisition de cette portion de 62 m², au prix de 3,00 € le mètre carré proposé par les propriétaires. Les frais de division seront à la charge de la commune, ainsi que les frais de notaire en sa qualité d'acquéreur. La SARL *Notaires Costières Camargue*, à Vauvert, sera chargée de préparer et recevoir l'acte à intervenir.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits prévus au budget de l'exercice, chapitre 21, compte 2 112, fonction 845, opération 286, service 0208.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-21, prévoyant que le maire est chargé d'exécuter les décisions du conseil municipal et son article L 2241-1, relatif à la gestion des opérations immobilières effectuées par la commune,

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L 1111-1 relatif aux acquisitions à l'amiable des biens et droits mobiliers et immobiliers,

PROPOSITION : Le rapporteur propose au conseil municipal :

- d'approuver l'acquisition de la portion de la parcelle cadastrée section BV n°9, figurant sur le plan annexé, pour la régularisation du tracé du chemin communal, au prix et conditions indiquées précédemment,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes relatifs à l'exécution de la présente délibération.

DECISION : Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré
DECIDE

D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,



Serge GARNIER



Le maire,



Nicolas MEIZONNET

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du